



**SEINE-MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°76-2023-121

PUBLIÉ LE 9 AOÛT 2023

# Sommaire

## **Préfecture de la Seine-Maritime - DCPAT / DCPAT**

76-2023-08-08-00004 - Arrêté préfectoral du 08 août 2023 portant fermeture exceptionnelle des services de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime le lundi 14 août 2023 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Seine-Maritime - DCPAT

76-2023-08-08-00004

Arrêté préfectoral du 08 août 2023 portant  
fermeture exceptionnelle des services de la  
direction régionale des finances publiques de  
Normandie et du département de la  
Seine-Maritime le lundi 14 août 2023



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des finances publiques**

Arrêté du **08 AOUT 2023**

**portant fermeture exceptionnelle des services de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi n° 82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et des commissions administratives ;
- Vu le décret du 6 mai 2022 nommant M. Denis GIROUDET directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

*Sur proposition du directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime*

Préfecture de la Seine-Maritime  
7 place de la Madeleine - CS 16036 - 76036 ROUEN cedex  
Tél : 02 32 76 50 00  
Courriel : pref-secretariat-prefet@seine-maritime.gouv.fr

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les services de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, seront exceptionnellement fermés au public le **lundi 14 août 2023**.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Rouen, le

**08 AOUT 2023**

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale



Béatrice STEFFAN

*Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R421-1 à 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*